

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°69/2015

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE AGRICOLE
ET PASTORALE DE NOTRE DAME DU BRUSC**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

Votants : 23

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Christian FARALDI, Eric ROMAN, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prochaine Fête Agricole et Pastorale de Notre Dame du Brusca instaurée depuis plus de 30 ans aura lieu le 3^{ème} dimanche d'avril, c'est-à-dire le 17 avril 2016.

Comme à l'accoutumée, une cinquantaine de producteurs, artisans ou artistes exposeront sur le site :

Exposition et vente des produits du terroir : légumes, vins, huiles, miel, fromages, volailles ...

Exposition et vente de produits dérivés des produits de la ferme : foie gras et confits de canard), escargots et produits dérivés : crèmes à base de bave d'escargots ...

Exposition et ventes de produits artisanaux : fleurs cristallisées, macarons, bois d'olivier, décoration de courges, peinture sur bois, couture, crochet ...

Démonstration de métiers anciens, (dentellière, sculpteur de cadrans solaires, forgeron, rémouleur-cardeur, ferronnier, tourneur sur bois ...

Démonstration de traite d'une vache et fabrication de beurre ;

Démonstration de traite d'une chèvre avec dégustation du lait, fabrication de savons à partir de lait d'ânesse...

Animations l'après-midi ;

Etc ...

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Location du chapiteau	4.000 €
Animations de l'après-midi	3.000 €
La Chèvrerie du Bois d'Amont	380 €
Démonstration fabrication beurre	800 €
Divers (décorations fleurs...)	300 €
Total	8.480 €

RECETTES

CONSEIL DEPARTEMENTAL	4.000 €
COMMUNE	4.480 €
Total	8.480 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de la Fête Agricole de Notre Dame du Bruscl 2016 ;

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental la plus large possible, si possible à hauteur de 4.000 €.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

